



**Rapport de la commission des affaires extérieures
au Grand Conseil
relatif au
Rapport annuel 2020
de la commission interparlementaire de contrôle de la Haute
École Pédagogique des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel
(HEP-BEJUNE)**

(Du 22 septembre 2021)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les député-e-s,

1. INTRODUCTION

La commission des affaires extérieures a l'avantage de vous transmettre le rapport annuel 2020 de la commission interparlementaire de contrôle de la HEP-BEJUNE.

Une délégation de cinq député-e-s participe aux travaux de la commission interparlementaire de contrôle de la HEP-BEJUNE. Cette délégation est composée de :

M ^{me} Brigitte Leitenberg	(PVL), présidente de la délégation
M ^{me} Annie Clerc-Birambeau	(PSN)
M ^{me} Sloane Studer	(PLRN)
M ^{me} Diane Skartsounis	(Les Verts)
M ^{me} Adriana Ioset	(POP)

2. TRAVAUX DE LA COMMISSION

Lors de sa séance du 22 septembre 2021, la commission des affaires extérieures a examiné le rapport de la commission interparlementaire de contrôle de la HEP-BEJUNE portant sur l'année 2020. Elle n'a formulé aucune remarque.

3. CONCLUSION

Le présent rapport a été adopté par la commission, à l'unanimité des membres présents, lors de la séance du 22 septembre 2021.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les député-e-s, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 22 septembre 2021

Au nom de la commission
des affaires extérieures :

<i>La présidente,</i> A. CLERC-BIRAMBEAU	<i>La rapporteure,</i> B. LEITENBERG
---	---

ANNEXE

Commission interparlementaire de contrôle (CIC) de la Haute École Pédagogique des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE) – Rapport annuel 2020

Séances de la CIC

Malgré les restrictions sanitaires, la CIC HEP-BEJUNE s'est réunie à deux reprises en 2020, conformément à l'article 4 du R.11.12, qui prévoit qu'elle doit se réunir aussi souvent que nécessaire, mais au minimum deux fois par an. Ces deux séances ont eu lieu le 31 janvier et le 22 octobre.

À signaler que la séance prévue le 19 juin a été annulée pour respecter les normes sanitaires alors en vigueur.

Durant ces deux séances, la CIC a traité des objets suivants :

Accréditation institutionnelle

Seules les institutions accréditées ont droit à l'appellation de « haute école ». Pour obtenir cette accréditation, il faut remplir certaines conditions dont notamment : disposer d'un système d'assurance qualité garantissant la qualité de l'enseignement, de la recherche et des prestations de services. Ces conditions sont déclinées dans 5 domaines et 18 standards (les détails sont fournis dans la présentation annexée au PV de la séance du 31 janvier 2020).

Le projet d'accréditation comprend plusieurs étapes. Cela a débuté en 2017-2018 par la constitution du système d'assurance qualité (SAQ) selon la LEHE. Un tel système avait été instauré dès la création de l'institution mais il fallait redéfinir les processus. L'évaluation du SAQ a été réalisée en 2019 par deux experts du domaine de la qualité dans l'enseignement et a débouché sur l'obtention d'une double certification ISO. Courant 2019, la demande d'admission à la procédure d'accréditation a été déposée et a été acceptée le 27 septembre par le Conseil suisse d'accréditation. Dès décembre, la procédure a commencé.

L'accréditation touche toutes les activités de l'institution et sera renouvelée tous les 7 ans alors que la reconnaissance porte sur le curriculum des étudiants. L'obtention de l'accréditation fait partie des exigences pour la reconnaissance des diplômes.

Taux d'échecs définitifs en 3e année de la filière de formation primaire

Pour faire face à une interrogation de la CIC par le passé, des statistiques au sujet des échecs définitifs en 3e année de la filière de formation primaire ont une nouvelle fois été présentée. La remarque à l'origine de l'interrogation de la CIC était de constater que les échecs définitifs étaient en augmentation entre la 1ère et la 3e année d'étude. Or il semblerait plus logique que la pyramide soit inversée, car s'il est bien entendu que la HEP-BEJUNE est une haute école, elle n'en demeure pas moins une école professionnalisante. De ce point de vue, il est peut-être judicieux d'amener certain-es étudiant-es à opérer un autre choix professionnel plutôt que de se retrouver en échec définitif à la fin de leur formation.

Les statistiques présentées en 2020 semblent démontrer que des efforts ont été fournis dans ce sens et chacun-e s'accorde à admettre qu'une part de responsabilité personnelle des étudiant-es est également engagée dans cette prise de conscience.

Financement de l'augmentation de la part de la recherche

La chambre HEP de swissuniversities a émis des recommandations pour une recherche renforcée. Un des objectifs du Rectorat est de trouver des financements tiers. La recherche au sein de la HEP n'est pas une recherche fondamentale mais une recherche qui doit servir la formation et la pratique. Pour ce qui est du financement, contrairement aux HES qui peuvent solliciter les entreprises, la HEP n'a que des fonds publics limités. La HEP a déjà pu bénéficier de financements de swissuniversities par exemple, ou du PNR, grâce aussi à des collaborations avec d'autres hautes écoles mais la concurrence est rude.

Gestion de la crise Covid

Dès le mois de mars, une cellule de crise a été créée. L'objectif était d'avoir des mesures coordonnées sur les trois sites, de garantir à l'entier du personnel des conditions de travail sécurisées, de passer d'une pratique individuelle à une éthique collective, de continuer à assurer les trois missions de la HEP. Un travail de coordination avec l'UniNE et la HE-Arc mais aussi avec les HE romandes (CAHR) et swissuniversities a été mis en place. Les mesures édictées par la Confédération (OFSP, etc.) sont strictement appliquées. Le Rectorat communique régulièrement avec le personnel et les étudiant·es. Une page internet a été créée rapidement et est actualisée régulièrement. À cela s'ajoutent la chronique du recteur et les messages des médiathèques destinés à leur public. Un plan de protection a été établi de même qu'un tableau des bons réflexes à adopter. Le télétravail ainsi que les cours à distance ont demandé un énorme investissement de la part du service informatique. En une semaine, du 16 au 22 mars, les cours ont basculé du mode présentiel au mode à distance. Il s'ensuit un développement de compétences dans ce domaine. Les médiathèques ont été fermées un temps, puis ont mis un système de prêt avec envoi par poste, avant leur réouverture à la mi-mai.

Dès la rentrée d'août, les cours ont été donnés en présentiel et dans certains cas à distance. Des investissements dans du matériel de captation ont été consentis. Des mesures ont été prises au niveau des bâtiments et des salles de classe pour respecter les normes sanitaires en vigueur. Dans le cadre de l'évaluation de la cellule de crise, une vingtaine de personnes ont été entendues. Les résultats sont largement positifs. La communication est jugée claire et pertinente. Vu que la HEP est certifiée ISO, l'audit de suivi portera sur la cellule de crise et, au niveau de la recherche et des formations, sur l'enseignement à distance et l'amélioration continue.

Convention d'objectifs entre le Rectorat et le Comité stratégique pour la période 2020-2021

Selon les principes de la nouvelle gestion publique définis dans le Concordat révisé, le plan d'intentions est l'offre contractuelle qui conduit à la Convention d'objectifs, laquelle sera suivie d'un contrat de prestations 2021-2023.

Le Rectorat considérait comme une faiblesse pour l'accréditation institutionnelle de ne pas avoir de contrat de prestations. Il a donc proposé une convention d'objectifs au Comité stratégique pour l'année de transition avant l'entrée en vigueur du nouveau Concordat. Cette convention, qui reprend les objectifs fixés dans la stratégie institutionnelle, est signée par le Rectorat et le Comité stratégique.

Comptes 2019

Les comptes de l'exercice 2019 présentent des dépenses concordataires nettes inférieures à celles du budget 2019 de – CHF 699'000 et de – CHF 681'000 par rapport à celles des comptes 2018. L'écart budgétaire 2019 a permis d'amortir totalement les reliquats résultant des opérations de recapitalisation des Caisses de pensions de 2013 des cantons de Neuchâtel et du Jura. Dans le respect de la proportionnalité des contributions, le canton de Berne a vu sa contribution réduite, par rapport au budget, du quart de la différence, soit de CHF 175'000.

Les écarts les plus importants par rapport au budget 2019 sont :

- formation primaire
 - CHF 450'000 : moins d'étudiant·es (une classe de moins à Delémont), progression de l'encaissement de taxes AHES ;
- formation secondaire
 - CHF 470'000 : moins d'étudiant·es dans le cursus des formations romandes (DidRo), poste de deuxième adjoint à la responsable non pourvu en 2019, progression des encaissements des taxes AHES ;
- formation continue
 - CHF 143'000 : un peu moins de cours ;
- Neutre
 - + CHF 652'000 : attributions aux réserves pour le projet numérique, la santé au travail et à la réserve générale.

La HEP ne dépense pas l'entier de son budget mais, comme ce dernier a baissé, les dépenses s'en rapprochent. On remarque aussi une stabilité au niveau des EPT et une augmentation des étudiant-es.

Concordat : deux corrections de détail

Le projet de concordat, adopté par le Comité stratégique à l'automne 2019 puis approuvé par la CIP le 20 décembre 2019, a été transmis aux trois administrations cantonales. Les procédures de ratification propres aux trois cantons ont ainsi été ouvertes.

Dans ce cadre, la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne a attiré l'attention des organes de la HEP-BEJUNE sur une lacune rédactionnelle et une erreur syntaxique. Ces imprécisions relevant du détail, les corrections ont été apportées sans autre forme par les administrations cantonales.

a) Lacune rédactionnelle :

Dans la version adoptée par la commission, l'article 34, lettre *b*), chiffre 2, prévoyait que le Rectorat propose « *la création ou la suppression de filières de formation* ». Le substantif « *modification* » apparaissant à l'article 26, lettre *d*), chiffre 2 (compétences du CS) et à l'article 32, lettre *b*), chiffre 2 (compétences du Conseil) ayant été omis, il a donc été rajouté dans un but de concordance et de cohérence du dispositif de décision.

b) Erreur syntaxique :

L'article 55, alinéa 2, lettre *b*), précisait qu'aux ressources de la HEP, s'ajoutent, notamment, « *les revenus provenant de fonds de tiers ou de contrats passés avec les mandataires externes* ». La correction suivante a été apportée : « *les revenus provenant de fonds de tiers ou de mandats externes* ».

Éducation numérique : dispositions prises par la HEP

L'état de situation au niveau romand est le suivant :

- Le PER EdNum, version 2, est en consultation dans les différents cantons.
- La CIIP a mis sur pied la Commission pour l'éducation numérique (CONUM) qui est un instrument de coordination, d'élaboration et de conseil dans le champ de la mise en œuvre de l'éducation numérique, notamment l'élaboration d'un référentiel de compétences pour les enseignants. La HEP est représentée dans cette CONUM.

L'état de situation au niveau de la HEP est le suivant :

- Formation primaire :

Dès la rentrée 2020, création d'un module supplémentaire de 36 périodes qui touchent les 3 axes (science informatique, éducation aux médias, utilisation des outils). Ce module est facultatif et est proposé en plus des 180 ECTS du Bachelor. Les étudiants qui l'auront suivi pourront enseigner la discipline dans les trois cantons pour les 7e, 8e, 9e et 10e années. Pour l'instant, on ne sait pas encore si l'éducation numérique sera une discipline à part entière ou pas. Une décision de la CIIP est attendue.

L'inscription de l'éducation numérique dans le cursus sera effective dès 2022.

- Formation secondaire I

Une demande sera faite au Comité stratégique d'introduire, à la rentrée prochaine, la discipline Éducation numérique au secondaire 1.

Des discussions ont eu lieu avec l'UniNE à propos des contenus académiques à inscrire.

- Formation secondaire II

Le CAS Informatique en partenariat avec l'UniNE a débuté. La formation « Informatique » est proposée au niveau des didactiques romandes (DidRo) depuis de nombreuses années déjà.

- Formation continue

La planification de la formation des enseignant-es du terrain est en discussion avec les cantons. À priori, le moyen d'enseignement « *Connected* », élaboré par les collègues suisses alémaniques, sera utilisé par les trois cantons dès la 7 ou 8 H.

Pour cette année académique, une offre de cours est proposée pour chacun des trois axes, soit science informatique, éducation aux médias, utilisation des outils.

Le CAS animatrice ou animateur MITIC, 2e volée. Les personnes qui ont suivi cette formation sont des leviers très importants car elles sont les relais MITIC dans les écoles.

Delémont le 8 juin 2021

Projet présenté par Rémy Meury, président de la CIC HEP-BEJUNE 2020-2021

Adopté par la CIC dans sa séance du 1^{er} juillet 2021